



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/POL/4

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 3 octobre 2016

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Mécanismes d'examen volontaire par les pairs des politiques nationales de l'emploi

Objet du document

Au titre de la résolution relative à la deuxième discussion récurrente sur la question de l'emploi adoptée à la 103^e session de la Conférence internationale du Travail (2014), le Bureau devrait faire des propositions portant sur un examen volontaire par les pairs des politiques de l'emploi, avec pour objectif de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel sur les bonnes pratiques entre les Membres de l'Organisation. A sa 326^e session, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de présenter des propositions pour la mise en place d'un tel dispositif afin qu'il les examine à sa 328^e session.

Le Conseil d'administration est invité à donner des indications sur celle des options proposées qui devrait être étudiée plus avant (voir le projet de décision au paragraphe 18).

Objectif stratégique pertinent: Emploi.

Incidences sur le plan des politiques: Mise en place de mécanismes d'examen par les pairs.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Selon l'issue de la discussion.

Suivi nécessaire: Développement ultérieur du mécanisme.

Unité auteur: Département des politiques de l'emploi.

Documents connexes: GB.322/INS/4/1; GB.326/PV; Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; résolution de la Conférence internationale du Travail concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi (2014); résolution de la Conférence internationale du Travail concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent (2016).

Introduction

1. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 souligne l'importance de renforcer les examens des politiques en vue de leur mise en œuvre effective. Elle envisage «le partage tripartite des expériences et des bonnes pratiques aux niveaux international, régional et national, dans le cadre [...] d'autres types d'arrangements, tels que des examens par les pairs, que les Membres intéressés pourraient souhaiter établir ou auxquels ils seraient disposés à participer à titre volontaire»¹. Dans l'évaluation de la Déclaration entreprise à la 105^e session de la Conférence internationale du Travail (2016), il est de nouveau recommandé de renforcer la capacité de chacun des Membres à produire, utiliser et échanger des informations sur les meilleures pratiques, y compris par des examens nationaux volontaires par les pairs².
2. Dans la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi adoptée à la 103^e session de la Conférence internationale du Travail (2014), le Bureau est prié de «faire des propositions portant sur un examen volontaire par les pairs de la politique de l'emploi, avec pour objectif de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel sur les bonnes pratiques, entre les Membres de l'Organisation». Ce point a été pris en compte dans le plan d'action pour le suivi de la résolution de 2014³. A sa 326^e session (mars 2016), le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'élaborer un document sur les options envisageables pour le mécanisme d'examen volontaire de la politique de l'emploi par les pairs, qu'il puisse examiner à sa 328^e session (octobre-novembre 2016)⁴.
3. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), un tel mécanisme faciliterait aussi la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), et notamment de l'objectif 8. En effet, le Programme 2030 préconise «une transmission des connaissances entre pairs, notamment à la faveur d'examens volontaires, d'un partage des meilleures pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs communs», en particulier au niveau régional⁵. Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable procède à des examens volontaires et thématiques auxquels participent nombre de parties prenantes⁶.

¹ Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), p. 20 (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/genericdocument/wcms_371205.pdf).

² Résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, 105^e session de la Conférence (2016) (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_498354.pdf).

³ Document GB.322/INS/4/1 (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/ocuments/meetingdocument/wcms_312520.pdf).

⁴ Document GB.326/PV, paragr. 296 (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_484931.pdf).

⁵ Nations Unies, 2015: *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1, paragr. 80) (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F).

⁶ Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, juillet 2016, et résumé des débats de la réunion du Forum politique de haut niveau convoquée sous les auspices du Conseil économique et social, 11-20 juillet 2016.

4. Le présent document, sur la base des enseignements tirés de l'expérience acquise dernièrement au sujet des mécanismes d'examen des politiques par les pairs, propose diverses options envisageables pour les mécanismes d'examen volontaire par les pairs des politiques de l'emploi, aux fins d'examen et de formulation d'orientations de la part du Conseil d'administration.

Mécanismes d'examen des politiques par les pairs: aperçu et principaux enseignements

5. En prévision de cette discussion, le Bureau a analysé huit mécanismes d'examen des politiques par les pairs qui sont actuellement utilisés ou l'ont été il y a peu. Les principales caractéristiques de ces mécanismes ont été regroupées en fonction de huit critères considérés comme les plus pertinents pour les examens par les pairs des politiques de l'emploi, notamment les objectifs définis et les résultats obtenus (voir le tableau récapitulatif en annexe). Quatre de ces huit expériences ont trait à la politique de l'emploi, trois d'entre elles ayant été facilitées par le BIT et l'une d'entre elles par l'Union européenne (UE). Seuls deux des mécanismes analysés revêtent un caractère obligatoire pour tous les membres des institutions concernées (l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD)), les autres présentant un caractère volontaire. Tous ces systèmes ont un trait commun: les pratiques des Etats en matière de politiques publiques sont périodiquement évaluées par d'autres Etats, et parfois par les secrétariats d'organisations internationales. Cette procédure se fonde sur la collecte d'informations selon des normes, des cadres ou des objectifs établis d'un commun accord. Elle fait intervenir différents processus tels que des visites sur place, des débats collégiaux et l'élaboration de recommandations à l'intention des pays examinés. La conception institutionnelle de ces mécanismes varie considérablement, de même que leurs fonctions, par exemple pour ce qui concerne la mesure dans laquelle ils permettent l'apprentissage mutuel ou suscitent la persuasion par les pairs et l'attention ou la pression du public ⁷.
6. Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de cet aperçu. Pour que l'échange d'expériences puisse favoriser l'adoption de politiques efficaces, le mécanisme doit assurer les conditions permettant de tirer des leçons de l'expérience acquise, qu'elle soit bonne ou moins concluante. Cela suppose un processus de longue durée et bien organisé, assorti d'une phase d'établissement des faits pendant laquelle le pays examiné fournit des informations à l'appui de l'évaluation et d'une phase d'analyse pendant laquelle l'examineur évalue le pays examiné, puis d'une réunion d'examen par les pairs. De plus, les pays se félicitent que l'examen soit mené par des pairs parfaitement au fait des réalités institutionnelles et politiques plutôt que dans le cadre d'un exercice purement théorique portant sur les aspects techniques de leurs politiques. Un bon équilibre s'établit ainsi entre les observations formulées par les pairs et les éléments techniques communiqués par des universitaires et des experts sur des thèmes particuliers définis en commun par les participants, ce qui permet d'obtenir de bons résultats. Par exemple, les examens par les pairs du Programme d'apprentissage mutuel de l'UE ont lieu dans l'un des Etats membres de l'UE qui souhaite présenter une politique ou une pratique particulièrement efficace à un groupe de pairs; des universitaires indépendants participent aux activités menées à cette occasion, qui contribuent à l'élargissement des connaissances et, parfois, à l'élaboration de documents de référence.

⁷ J. Espey, K. Walęcik et M. Kühner. 2015: *Follow-up and Review of the SDGs: fulfilling our commitments*, Sustainable Development Solutions Network (Réseau des solutions pour le développement durable), document de travail, nov. 2015, p. 16.

7. Un examen par les pairs bien conçu concourt aussi à renforcer les capacités des acteurs concernés au niveau national. Les informations en retour constructives obtenues à la faveur des examens par les pairs permettent de déceler les lacunes et de planifier de nouvelles activités de renforcement des capacités. En étudiant des domaines d'action bien connus dans un autre pays, les acteurs nationaux concernés apprennent à percevoir leur propre pratique à travers le regard d'autrui. Pour tirer pleinement profit du potentiel offert par l'apprentissage mutuel, il est possible de produire des rapports thématiques pour prodiguer des leçons dans des domaines clés ⁸.
8. Des mécanismes institutionnalisés et bien en place comme le Programme d'apprentissage mutuel de l'UE, les examens de l'OCDE-CAD, l'examen des politiques commerciales de l'OMC ou le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) nécessitent d'importantes ressources humaines et financières. Les contributions des Membres au budget ordinaire des organisations couvrent les dépenses des équipes techniques prêtant leur appui au mécanisme ⁹. Dans le cas du MAEP, une souscription annuelle minimale de 100 000 dollars des Etats Unis par pays est obligatoire, et les pays prennent aussi en charge le coût de l'examen proprement dit ¹⁰.
9. Dans certains cas (OCDE-CAD, OMC), les secrétariats jouent un rôle important dans le processus d'examen dans son ensemble en produisant des documents et des analyses, en organisant des réunions et des missions, en stimulant la discussion, en faisant respecter les normes de qualité et en assurant la continuité en tant que garants de la mémoire historique du processus. Dans d'autres cas, ce sont les pays membres qui pilotent le processus et prennent en charge la plupart des coûts (Union africaine, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) ¹¹. Quel que soit le scénario, les examens par les pairs ne peuvent jouer pleinement leur rôle que si les pays participants font preuve d'un engagement suffisant, tant en matière de ressources humaines que sur le plan financier.
10. Un processus d'examen par les pairs peut évoluer avec le temps ou en fonction des capacités des pays concernés. Il peut d'abord consister en des examens de la politique générale (d'ordinaire au début de la mise en place du mécanisme) et se transformer, après un certain temps, en une analyse plus pointue de politiques ou de pratiques particulières. Le Programme d'apprentissage mutuel de l'UE a intégré cette souplesse dans son mécanisme en prévoyant des échanges d'apprentissage qui réunissent un petit groupe de représentants des pouvoirs publics et des parties prenantes associées, s'appuyant parfois sur des examens par les pairs, pour procéder à une analyse approfondie de certaines mesures particulières. Ce genre de démarche permet de retenir l'intérêt des pays participants et favorise la viabilité à long terme.
11. Il faut aussi veiller à la mise en place d'une sorte de mécanisme de suivi ou de système d'encouragement, sous la forme d'un financement additionnel (UE), de la diffusion d'informations sur les pratiques du pays aux fins de mise en conformité avec la

⁸ Cela s'effectue par exemple dans le cadre du réseau de la CEI pour l'emploi des jeunes, de l'examen par les pairs des activités de coopération pour le développement effectué par l'OCDE et du Programme d'apprentissage mutuel de l'UE.

⁹ L'OMC dispose d'un département entier chargé de l'examen des politiques commerciales, doté de 30 spécialistes qui rédigent le rapport de pays et effectuent trois missions dans le pays pour chaque examen, la première pour rassembler les faits, la deuxième pour renforcer les capacités et la troisième pour mener des consultations.

¹⁰ Ce coût varie de 1 à 3 millions de dollars E.-U., selon la taille du pays.

¹¹ En fait, certains participants au mécanisme de la CNUCED trouvent qu'il s'agit d'un mécanisme coûteux et se plaignent de la modicité des fonds alloués par la CNUCED.

réglementation internationale (OMC et CNUCED ¹²), ou encore d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités (OIT) ¹³. Cette dernière forme de suivi peut jouer un rôle essentiel dans la réussite des examens par les pairs, comme dans le cas du mécanisme de la CNUCED ou des examens des politiques pour l'emploi des jeunes de l'OIT dans les pays du réseau de la CEI et des examens par pays de la politique de l'emploi en Europe du Sud-Est. La courte expérience à propos de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi acquise lors des sessions du Conseil d'administration du BIT n'a pu prendre en compte la question de l'appariement des pays examinateurs et des pays examinés ni ce type de suivi officiel.

12. Le processus d'examen par les pairs présente aussi l'avantage de faciliter la mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre des politiques de l'emploi par le biais de la diffusion plus large des bonnes pratiques au niveau national, notamment à l'intention des ministères des finances. Par exemple, dans le cadre des examens des politiques pour l'emploi des jeunes mis en place par l'OIT dans les pays de la CEI, des éléments liés à l'expérience professionnelle ont été intégrés dans la politique pour l'emploi des jeunes de la Fédération de Russie à la suite d'un examen de cette politique et, en Azerbaïdjan, le Président a alloué des fonds pour le renforcement des capacités des services publics de l'emploi.

Mécanisme d'examen par les pairs des politiques nationales de l'emploi: les options envisageables

13. Attendu que l'objectif de la mise en place d'un mécanisme d'examen volontaire par les pairs des politiques de l'emploi tel que le conçoit l'OIT, conformément aux conclusions de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail (2014), réside principalement dans **le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel** sur les bonnes pratiques entre les Etats Membres et compte tenu des enseignements tirés de l'aperçu des mécanismes actuels et antérieurs, trois options sont soumises à l'examen du Conseil d'administration. Toutes trois reposent sur le **volontariat**, proposent un examen des politiques qui soit fondé sur le **cadre global de politiques de l'emploi arrêté d'un commun accord** et mentionné dans la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2014, ainsi que sur les futures mises à jour de ce cadre, et bénéficient **de l'appui et du soutien de l'OIT**. Outre l'apprentissage mutuel, les mécanismes proposés pourraient notamment permettre de promouvoir la réforme des politiques et des institutions, de déterminer les besoins des gouvernements et des partenaires sociaux en matière de renforcement des capacités, de développer l'assistance technique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et de faciliter la mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Ils pourraient également contribuer à une meilleure diffusion, par l'OIT, des connaissances relatives aux bonnes pratiques dans le domaine des politiques de

¹² Dans le cas de l'OMC, les pays s'intéressent vivement au processus, car ils subissent directement les effets des politiques commerciales des autres pays. De plus, en l'absence d'un tel processus, il ne serait pas possible de procéder au contrôle du respect de la réglementation, puisque les pays sont soumis à des pressions les incitant à fournir des informations, même dans les domaines potentiellement critiques. La volonté de changement en matière législative et économique a incité les pays à prendre part aux examens volontaires de la CNUCED. Un autre facteur a été la nécessité de faire mieux connaître, au niveau national, les avantages du droit et des politiques de la concurrence et de souligner le rôle des organismes publics compétents.

¹³ L'OMC propose une assistance technique lorsque les pays en font la demande à l'issue de l'examen. Le MAEP prévoit un processus de suivi et de mise en œuvre, notamment en matière de mobilisation de ressources. Cette mobilisation s'est révélée particulièrement difficile.

l'emploi et permettre à l'Organisation d'affiner encore ses outils et ses avis techniques pour mieux répondre à des besoins spécifiques.

14. Le rôle du Bureau (Département des politiques de l'emploi, bureaux extérieurs et spécialistes) dans la préparation et la facilitation du processus et dans son suivi pourrait être très différent selon l'option retenue. Les résultats obtenus et les incidences financières seront fonction de la portée et de l'intensité de cet appui. Les délais et les ressources nécessaires doivent être évalués avec soin. L'examen par les pairs des politiques pour l'emploi des jeunes actuellement mené par l'OIT est financé par des fonds de la coopération technique et bénéficie de l'appui de spécialistes techniques intervenant sur le terrain et au siège.

Option 1. Echange international tripartite périodique d'expériences sur la politique de l'emploi

15. La première option consisterait à organiser périodiquement un échange international tripartite d'expériences dans le cadre d'un colloque spécialisé qui se tiendrait tous les deux ans. Quatre ou cinq Etats Membres volontaires pourraient faire l'objet d'un examen échelonné sur deux jours. Des groupes de Membres pourraient être constitués sur la base de critères objectifs analogues (par exemple le niveau de revenus) et d'objectifs communs.

Processus: Les pays examinés établissent un rapport qu'ils présentent avant la tenue du colloque et qu'ils mettent à la disposition des pays examinateurs¹⁴; ces derniers formulent par écrit des observations et recommandations, éventuellement sur la base de visites sur place. Lors du colloque tripartite, chacun des deux groupes présente son rapport aux fins de discussions entre pairs. Une synthèse des principaux enseignements est publiée après le colloque et largement diffusée. Le Bureau pourrait aider les pays examinés en élaborant un plan d'action pour les activités de suivi au niveau national et avoir recours à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour assurer la mise en œuvre de ce plan.

Conception institutionnelle: Le rôle du Bureau pourrait consister à mener à bien les phases de l'examen par les pairs consacrées à l'établissement des faits et à l'analyse, à organiser les colloques et à établir un rapport de synthèse résumant les conclusions des examens par les pairs. Les pays participants mettent à disposition documents et données, répondent aux questions et aux demandes de renseignements et facilitent les contacts. Parmi les participants chargés de représenter les pays pourraient figurer des fonctionnaires en poste à différents niveaux de responsabilité au sein de ministères ou d'organismes, ainsi que des représentants des partenaires sociaux.

Objet: Partage des connaissances et apprentissage mutuel; diffusion auprès d'un large public des résultats obtenus dans le domaine de l'élaboration des politiques.

Une variante de cette option consisterait à organiser cet échange international tous les ans lors de la session du Conseil d'administration de mars ou de novembre, ou encore au cours de la discussion récurrente sur l'emploi menée pendant la Conférence internationale du Travail, c'est-à-dire tous les cinq ans d'après le nouveau cycle. Les enseignements tirés de l'expérience antérieure de l'évaluation de l'Agenda global pour l'emploi réalisée par le Conseil d'administration seraient mis à profit pour améliorer l'efficacité et l'utilité du processus, notamment en affinant la phase préparatoire conformément aux principes décrits ci-dessus.

¹⁴ Ce rapport national devrait être validé au niveau tripartite pour permettre aux partenaires sociaux d'examiner et d'évaluer ses conclusions.

Avantages et inconvénients: Option assurant la plus large diffusion au niveau international, en particulier à la faveur des colloques spécialisés. Allongement de la périodicité si l'examen est organisé dans le cadre de la discussion récurrente. Contraintes de temps et contraintes liées au processus et à la participation si l'examen est organisé pendant les sessions du Conseil d'administration. Toutefois, cette dernière solution serait la moins coûteuse.

Option 2. Examens par les pairs des politiques de l'emploi au niveau régional

16. La deuxième option consisterait à organiser des examens par les pairs pendant les réunions régionales de l'OIT. Chaque année, au moins une région organiserait un examen ¹⁵ d'une durée d'une journée, au cours duquel deux Etats Membres pourraient être soumis à l'examen de deux pays examinateurs, à l'issue duquel il serait procédé à l'échange et à la présentation de l'expérience.

Mécanismes utilisés: Les pays examinés établissent un rapport qu'ils remettent avant la tenue de la réunion régionale et qui est mis à la disposition des deux pays examinateurs ¹⁶; ces derniers formulent par écrit des observations et recommandations, éventuellement sur la base de visites sur place. Ces observations et recommandations sont ensuite présentées au cours de la réunion régionale en vue de discussions tripartites entre pairs. Les conclusions de la réunion régionale comportent un plan d'action pour le suivi que doit assurer la région, qui prévoit des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Un rapport sur les principaux enseignements tirés est publié après la réunion et largement diffusé.

Conception institutionnelle: Gestion assurée par les bureaux régionaux avec l'appui du Département des politiques de l'emploi et de spécialistes. Le rôle du Bureau pourrait consister à organiser les examens par les pairs au cours des réunions régionales, à fournir une contribution technique pendant les phases d'établissement des faits et d'analyse et à établir, après chaque réunion régionale, un rapport de synthèse résumant les conclusions des examens par les pairs. Lors des discussions sur l'examen par les pairs, les pays participants seraient représentés par des responsables de haut niveau et des représentants des partenaires sociaux, alors que l'examen proprement dit serait effectué par des fonctionnaires nationaux possédant les compétences techniques requises et par les partenaires sociaux.

Objet: Partage des connaissances, apprentissage mutuel et création de réseaux au niveau régional; assistance technique pour le suivi.

Avantages et inconvénients: Conception permettant la meilleure prise en compte du contexte régional et des besoins propres à chaque région. La fréquence des examens ne serait pas très élevée, ce qui permettrait un suivi poussé entre chaque réunion régionale; cela limiterait cependant le nombre de pays examinés (seulement deux pays tous les quatre ans selon le cycle des réunions régionales).

¹⁵ En principe, une réunion régionale est organisée chaque année dans l'une des quatre régions selon l'ordre suivant: Asie et Pacifique (y compris les Etats arabes), Amériques, Afrique et Europe.

¹⁶ Ce rapport national devrait être validé au niveau tripartite pour permettre aux partenaires sociaux d'examiner et d'évaluer ses conclusions.

Option 3. Mécanismes nationaux d'examen des politiques par les pairs

17. La troisième option consiste à promouvoir les mécanismes nationaux d'examen par les pairs auprès d'Etats Membres se trouvant dans une situation économique ou présentant un niveau de revenus similaires (par exemple des pays appartenant à un groupement économique régional¹⁷, considérés comme des Etats fragiles, faisant partie du groupe des BRICS – Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud –, etc.). Deux pays peuvent être examinés chaque année, deux autres remplissant les fonctions d'examineur.

Mécanismes utilisés: Au cours de la phase d'établissement des faits, le pays à l'examen produit un ensemble de données et de documents destinés à faciliter l'évaluation et présente un rapport sur sa situation nationale¹⁸; au cours de la phase d'analyse, le pays examineur évalue les résultats du pays examiné et établit un rapport d'examen, fondé sur l'ensemble des documents fournis et sur d'autres travaux de recherche préliminaires, notamment des visites sur place; enfin, lors de l'atelier consacré à l'examen tripartite par les pairs proprement dit, le pays examiné, les pays examineurs et les autres pays pairs se réunissent pour discuter, débattre et valider les conclusions de l'examen, notamment les recommandations concernant les politiques.

Conception institutionnelle: Les pays participants engagent et pilotent le processus. Le rôle du Bureau pourrait consister à faciliter la tenue des réunions et l'organisation d'activités favorisant le dialogue social, à fournir au besoin une contribution technique au cours des phases d'établissement des faits et d'analyse, et à produire des rapports de synthèse résumant les conclusions des examens par les pairs. Un groupe d'experts pourrait se réunir chaque année dans le cadre d'un atelier pour traiter de l'examen, et une réunion tripartite pourrait être organisée tous les deux ans au niveau ministériel afin d'examiner les travaux du groupe d'experts et d'établir les priorités pour les activités futures liées aux examens par les pairs.

Objet: Partage des connaissances, apprentissage mutuel et création de réseaux; réformes des politiques et réformes institutionnelles, renforcement du dialogue social, assistance technique pour le suivi.

Avantages et inconvénients: Mécanisme le plus ciblé et le mieux à même de répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Il ne peut cependant s'appliquer qu'à des groupes de pays confrontés à des situations ou des problèmes similaires, ce qui élargit les possibilités de transposition des politiques, mais supprime les avantages liés à l'échange d'expériences au niveau mondial.

¹⁷ A l'époque où les membres de la Communauté andine se réunissaient régulièrement, une conférence andine sur l'emploi était organisée tous les deux ans. Chacun des quatre pays membres présentait un exposé sur ses résultats en matière d'emploi et prenait connaissance des observations formulées par les autres pays concernant les problèmes communs et les meilleures pratiques. L'Equipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour les pays andins apportait généralement une assistance technique au pays hôte. Au début, ce mécanisme a été mis en place avec l'appui de l'OIT, mais a ensuite été confié au secrétariat général de la communauté andine. Il constituait l'une des activités régulières déployées par le Conseil des ministres du travail des pays andins. Aucune conférence sur l'emploi n'a été organisée ces trois dernières années.

¹⁸ Ce rapport national devrait être validé au niveau tripartite pour permettre aux partenaires sociaux d'examiner et d'évaluer ses conclusions.

Projet de décision

18. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général d'élaborer une proposition plus détaillée pour un mécanisme d'examen par les pairs des politiques de l'emploi, sur la base des orientations formulées pendant les débats et au cours de la discussion qui doit se tenir en mars 2017 sur le suivi de l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale.*

Annexe

Tableau récapitulatif

	Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
Période	Depuis 1962	En cours	Depuis 2005	Depuis 1999	En cours	2007-08	2003-2008	En cours
Volontaire	Non ²	Non ³	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Objectifs	Aider chaque pays membre à améliorer sa stratégie et ses structures en matière d'aide au développement; recenser et diffuser les bonnes pratiques.	Améliorer la transparence et la compréhension des politiques et pratiques commerciales des pays; améliorer la qualité du débat public et intergouvernemental; permettre une évaluation multilatérale des effets des politiques commerciales sur le système commercial mondial.	Aider les pays en développement et en transition et les organisations régionales à formuler et mettre en œuvre un droit et des politiques de la concurrence, et notamment déterminer les besoins des autorités nationales de la concurrence et des autres organismes concernés en matière de renforcement des capacités.	Aider les pays à réaliser les objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi au moyen de l'apprentissage mutuel et de la transposabilité des politiques les plus efficaces entre les Etats membres de l'UE.	Favoriser l'adoption de politiques, normes et pratiques permettant de parvenir à la stabilité politique, à une forte croissance économique, au développement durable et à l'accélération de l'intégration économique sous-régionale et continentale ⁴ .	Evaluer le degré de mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi au niveau national.	Favoriser la coopération régionale en vue de résoudre les problèmes d'emploi; renforcer les institutions du marché du travail et améliorer les politiques de l'emploi et du marché du travail; aider les pays à se préparer à une future adhésion à l'UE.	Obtenir un soutien pour les réformes des politiques, programmes et institutions pour l'emploi des jeunes; améliorer le processus d'élaboration des politiques par l'adoption de bonnes pratiques et le respect des critères convenus.

	Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
Participants	<i>Tous les membres du CAD</i>	<i>Tous les Etats membres</i>	<i>Tous les Etats membres</i>	<i>Tous les Etats membres de l'UE</i>	<i>35 des 54 Etats membres de l'Union africaine</i>	<i>Burkina Faso, Pakistan, Viet Nam</i>	<i>Pays membres du Pacte de stabilité</i>	<i>Pays de la CEI</i>
	Hauts fonctionnaires du pays examiné et des deux pays examinateurs; personnel du CAD.	Hauts fonctionnaires des ministères du commerce (généralement les ministres); Banque mondiale, FMI et autres organismes des Nations Unies, sur demande; les ONG peuvent prendre connaissance du rapport, mais n'ont pas le droit de présenter des observations.	Fonctionnaires des autorités de la concurrence examinées; experts en politique de la concurrence de pays en développement et de pays développés.	Représentants gouvernementaux, assistés par des experts indépendants. Le service d'appui au Programme d'apprentissage mutuel est assuré par ICF International pour le compte de la Commission européenne.	Parties prenantes au niveau national, par l'intermédiaire de l'Equipe d'examen du pays; experts techniques, par l'intermédiaire du Groupe des personnalités éminentes; hauts responsables, par l'intermédiaire du forum du MAEP (Comité des chefs d'Etat et de gouvernement participants).	Ministre chargé de l'emploi, autres membres de la délégation (tripartite) auprès du Conseil d'administration du BIT et autres membres du Conseil d'administration.	Hauts fonctionnaires du ministère chargé de l'emploi et des services publics de l'emploi, représentants syndicaux et représentants des employeurs.	Fonctionnaires de haut rang et experts techniques représentant les ministères du travail, les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux.
Aperçu du mécanisme	Cinq étapes: i) préparation et planification; ii) établissement des faits, analyse et rédaction du rapport; iii) réunion d'évaluation critique mutuelle menée par le	Le pays examiné et l'OMC établissent chacun un rapport avant l'examen par les pairs. Le rapport de l'OMC est établi sur la base de consultations menées auprès de l'Etat membre concerné.	Trois étapes: i) un rapport d'examen par les pairs est établi par des experts indépendants; ii) le rapport est examiné à la session annuelle du Groupe	La Stratégie européenne pour l'emploi bénéficie de l'appui du Programme d'apprentissage mutuel. Dans le cadre de ce dispositif intergouvernemental, chaque Etat	Après des consultations préliminaires et des travaux préparatoires (le pays doit soumettre un projet de programme d'action, et le secrétariat établit un document	Exposés par pays au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale (ESP) du Conseil d'administration, suivis par un échange avec les autres pays	Les ministres du travail des pays du Pacte de stabilité approuvent les objectifs de ce processus de coopération (conférence ministérielle). Les activités ont été conçues et	Lancement: définition de la portée de l'examen. Etablissement des faits: le pays examiné produit une série de données et documents destinés à l'évaluation et établit un rapport

Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
<p>président du CAD au siège de l'OCDE à Paris;</p> <p>iv) approbation et publication;</p> <p>v) suivi: l'organisation d'un examen à mi-parcours après 18-24 mois est devenue une pratique courante.</p>	<p>Il est ensuite communiqué à l'ensemble des Etats membres avant le séminaire de diffusion. Les pays préparent leurs commentaires et les présentent à la conférence. Entre 20 et 23 réunions sont organisées chaque année (une réunion d'examen par les pairs peut couvrir plusieurs pays si leurs politiques sont suffisamment harmonisées, par exemple dans le cadre de l'UE, de l'OCDE ou de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU)).</p>	<p>intergouvernemental d'experts à Genève;</p> <p>iii) avec l'aide de la CNUCED, une proposition visant à donner effet aux recommandations du rapport est formulée par le pays ou l'organisation bénéficiaire.</p>	<p>membre est évalué par un autre Etat membre (examen par les pairs), la commission n'exerçant qu'un rôle de surveillance. Les examens par les pairs se tiennent dans des Etats membres qui souhaitent présenter une politique ou une pratique efficace à un groupe de pays pairs. Assistent aux réunions des universitaires indépendants, qui apportent leurs connaissances et leur appui, notamment au moyen de documents de travail.</p>	<p>de travail et un document de réflexion), l'équipe désignée mène une mission d'examen de deux ou trois semaines. Un rapport national est ensuite établi. Les membres de la mission s'entretiennent avec toutes les parties prenantes au niveau national. Le rapport est soumis au groupe d'évaluation par les pairs, qui se réunit pour l'examiner et formule des recommandations en vue du forum du MAEP, lequel établit des recommandations à communiquer au pays.</p>	<p>siégeant à la commission.</p>	<p>supervisées par un comité permanent de haut niveau composé des directeurs généraux de l'emploi et de représentants des services nationaux de l'emploi. Chaque examen est fondé sur un rapport national produit par le ministère du Travail en coopération avec le service public de l'emploi, sur la base d'un schéma commun préétabli. L'OIT et le Conseil de l'Europe ont alors complété les informations présentées, selon les besoins. Les examens par pays de la politique de l'emploi ont été adoptés lors de conférences nationales tripartites ⁵.</p>	<p>sur la situation nationale.</p> <p>Analyse: les examinateurs évaluent les résultats du pays examiné, puis établissent un rapport d'examen. Ce dernier est élaboré à partir de l'ensemble des documents fournis et d'autres travaux de recherche préliminaires.</p> <p>Atelier d'examen par les pairs: le pays examiné, les examinateurs et les autres pays pairs se réunissent pour discuter, débattre et valider les conclusions de l'examen.</p>

	Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
				L'examen par les pairs comporte une série d'exposés et de réunions de groupes de travail interactifs et dure deux jours.			Le rapport a servi de base à la discussion d'évaluation par les pairs qui s'est tenue pendant les sessions du comité permanent de haut niveau.	
Cadre de référence de l'examen	Guide de référence des évaluations critiques mutuelles du CAD, élaboré et tenu à jour par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE	Accords commerciaux internationaux Accord de Marrakech de 1995	Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence	Stratégie européenne pour l'emploi 2020	Principes directeurs et objectifs, normes, critères et indicateurs du MAEP ⁶	Agenda global pour l'emploi	Evaluations conjointes des politiques de l'emploi ⁷	<i>La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action</i> ⁸ et conclusions de la discussion récurrente de 2014 sur l'emploi ⁹
Rôle de l'organisme d'appui	Une division du CAD est chargée de piloter les examens; un administrateur principal affecté à chaque examen est chargé de régler les problèmes au jour le jour et de rédiger le rapport; trois ou quatre membres du personnel sont affectés à l'équipe d'examen.	L'OMC s'occupe de renforcer la capacité des pays à fournir des informations pertinentes; elle rédige le rapport, dirige les travaux de la conférence, facilite le dialogue entre les pairs, mais n'intervient pas dans le débat. Près de 30 personnes apportent un appui à ce processus.	La CNUCED participe au suivi en apportant une assistance technique et en contribuant au renforcement des capacités.	Le rôle de la Commission européenne se limite à la surveillance. Les Etats membres s'évaluent réciproquement.	L'ensemble du processus est placé sous la responsabilité du forum du MAEP, qui se trouve être le Comité des chefs d'Etat participants et l'autorité et organe décisionnel suprême du MAEP.	L'OIT a facilité la présentation des exposés pendant la session du Conseil d'administration, mais n'est pas intervenue dans les discussions.	L'OIT et le Conseil de l'Europe ont facilité les examens par les pairs, fourni une assistance technique pour la finalisation des rapports nationaux et fourni des services d'experts pendant les conférences tripartites nationales et les réunions du comité permanent de haut niveau.	L'OIT joue un rôle de facilitateur et partage ses compétences techniques. L'Organisation établit des rapports de synthèse résumant les conclusions des examens par les pairs.

	Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
Financement	OCDE; les membres examinés allouent des fonds pour couvrir, par exemple, les frais de mission sur le terrain	Contributions des membres (financement au titre du budget ordinaire)	L'essentiel du financement est assuré par les pays eux-mêmes, et pour le reste par la CNUCED	Commission européenne Etats membres	Les coûts sont pris en charge par les pays eux-mêmes sur la base du plan de financement, à quoi s'ajoute, le cas échéant, un financement assuré par le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au titre des ressources extrabudgétaires	Budget ordinaire de l'OIT.	Assuré par les pays eux-mêmes et par l'OIT (budget ordinaire et coopération technique financée par le budget ordinaire)	Projet (coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires).
Résultats	Les principales conclusions et recommandations du CAD et le rapport du secrétariat sont publiés. Les enseignements tirés des examens par les pairs sont publiés sous forme de rapports thématiques. Ces connaissances permettent d'améliorer l'efficacité de l'aide et de rendre	Les examens permettent aux tiers de comprendre les politiques et la situation d'un pays, et fournissent des informations en retour au pays examiné sur ses performances dans le système. Les points faibles recensés font l'objet de discussions de suivi avec le personnel de l'OMC.	Près de la moitié des recommandations formulées dans les rapports ont été prises en compte par les autorités de la concurrence des pays examinés ¹¹ , ce qui a permis d'améliorer la législation, d'installer un climat de véritable concurrence et de faire mieux connaître le rôle des autorités de réglementation.	Elargit les possibilités d'apprentissage mutuel, ce qui permet d'influer sur les politiques au niveau de l'UE et au niveau national. Diffuser les résultats du Programme d'apprentissage mutuel et leur contribution à la Stratégie	Le rapport présente les besoins en matière de renforcement des capacités, et le forum du MAEP examine les moyens de combler les lacunes en la matière. Le forum s'emploie à lever des fonds en s'appuyant sur les	Echange d'expériences sur la mise en œuvre de l'Agenda global de l'emploi.	Renforcement de la coopération régionale en matière d'élaboration des politiques de l'emploi. Renforcement des capacités des pays dans les domaines visés par la Stratégie européenne pour l'emploi en vue d'une éventuelle adhésion à l'UE.	Adoption de politiques visant à corriger les déséquilibres du marché du travail des jeunes. Renforcement de l'efficacité des services d'intermédiation sur le marché du travail et meilleur ciblage des programmes

Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
les donateurs comptables des résultats. D'après le secrétariat du CAD, plus de 80 pour cent des recommandations sont partiellement ou totalement mises en œuvre ¹⁰ .			européenne pour l'emploi à un plus large public. Organisation, à la fin de chaque année, de séminaires de diffusion pour faire connaître les résultats du programme et les bonnes pratiques recensées. Etablissement d'un rapport de synthèse thématique à la fin du cycle annuel du programme, qui résume l'ensemble des résultats obtenus pendant l'année dans le cadre du programme. Ce rapport est officiellement présenté lors du séminaire de diffusion.	résultats du rapport. Le pays révisé le plan d'action sur la base des recommandations. Les progrès de la mise en œuvre font l'objet d'un suivi assuré par le secrétariat du MAEP. Des ateliers régionaux sont organisés pour échanger des expériences sur les questions recensées dans le rapport.		destinés aux jeunes défavorisés. Amélioration des systèmes d'information sur le marché du travail. Renforcement du dialogue social.	

Evaluations critiques mutuelles OCDE-CAD	Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC	Mécanisme d'examen par les pairs de la CNUCED en matière de droit et de politiques de la concurrence	Programme d'apprentissage mutuel relevant de la Stratégie européenne pour l'emploi ¹	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (OIT)	Processus de Bucharest, destiné aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Europe du Sud-Est) OIT/Conseil de l'Europe	Examens par les pairs des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI (OIT)
---	--	---	--	---	---	---	--

¹ Voir: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1047&langId=en>. ² En vertu de son appartenance au CAD, chaque membre doit faire l'objet d'un examen par les pairs tous les quatre ou cinq ans et doit en outre jouer le rôle d'«examineur» pour l'examen d'autres membres. ³ En vertu de son appartenance à l'OMC, chaque membre doit faire l'objet d'un examen par les pairs tous les deux ans dans le cas des quatre plus grandes entités commerciales, tous les quatre ans dans le cas des 16 plus grandes entités commerciales suivantes et tous les six ans (ou au moins sur demande) dans le cas des pays en développement. ⁴ Ce mécanisme est un élément du processus de mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). ⁵ Cela a donné aux partenaires sociaux l'occasion d'examiner et d'évaluer les conclusions et les recommandations proposées. ⁶ Voir: <http://aprm-ao.org/publications?nXerGdt=12>. ⁷ En 1999, la Commission européenne a lancé un processus de coopération avec les pays candidats dans le domaine de l'emploi. De concert, dans le cadre des évaluations conjointes, ils ont recensé les problèmes relatifs aux politiques de l'emploi qui résultent de l'application des objectifs de Lisbonne et de la mise en œuvre du volet du traité instituant la Communauté européenne consacré à l'emploi. L'appui financier apporté par l'UE aux pays candidats à l'adhésion peut alors être ciblé sur les priorités recensées. ⁸ Résolution adoptée à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail (2012). ⁹ Voir: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_246166.pdf (pp. 59-68). ¹⁰ G. Ashoff: *50 years of peer reviews by the OECD's Development Assistance Committee*, DIE Briefing Paper, 12/2013. ¹¹ M.-M. de Fays: *UNCTAD peer review mechanism for competition law: 10 years of existence*, Nations Unies, New York et Genève, 2015.